

DROIT DES PATIENTS HOSPITALISES

Selon l'H.A.S., les établissements de santé doivent mettre en place une démarche globale visant à garantir le respect des droits des patients, dimension essentielle de la qualité.

Pour y répondre, notre formation va permettre aux professionnels de santé, de s'approprier la connaissance des droits des patients, d'appliquer les acquis dans leur pratique quotidienne et de répondre aux attentes des patients en orientant leurs réflexions dans une démarche humaine et éthique.

Objectifs pédagogiques :

- * Maitriser la réglementation relative aux patients et usagers
- * Impliquer et responsabiliser l'ensemble du personnel au niveau du respect des droits des patients
- * Adapter les pratiques quotidiennes pour respecter les droits fondamentaux des patients
- * Reconnaître le malade en tant que «sujet» par une connaissance exacte de ses droits
- * Respecter les droits et libertés des personnes et notamment le droit à l'information, dans le contexte de la qualité des soins et de la démarche éthique.

Public : Tout professionnels de santé en contact avec les patients et usagers.

Contrôle du suivi : Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation. Le formateur signe également ces feuilles de présence ; à la fin de la session, il élabore un compte-rendu de formation.

Durée : 1 jour (7 heures)

Prérequis : Aucun

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session.

Formateur :
Consultant J+ Formation

Tarif : voir devis ci-joint

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques : vidéos, Power Point, documentation, réglementation...

Travaux pratiques : exercices, échanges et réflexions de groupes.

Evaluations

- Durant la session une évaluation des acquis est réalisée par le formateur.
- En fin de session, une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.
- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation et d'une « Fiche de validation de compétences ».

Support : Un support de cours dématérialisé est remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.